

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - 📠05.62.19.11.87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 décembre 2021

Date de convocation : 7 décembre 2021

Nombre de conseillers présents : 12

Procurations : 1

Le 13 décembre 2021 à 20h30 heures, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation régulière en date du 8 décembre 2021 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : G. BOMSTAIN, X. de BOISSEZON, V. BOUSQUET, P. ESPAGNO, B. GODIN, K. MISTOU, C. PARISOT, S. RICCI, J. SEGERIC, R. TISSEYRE, E. VALETTE-BERNARD, P. VIGNAUX

Etaient absents : C. BAYOT (procuration à R. TISSEYRE), M. COCHE, B. MARET

Secrétaire de séance: S. RICCI

Délibération 2021-38 – Dépenses d'investissement 2022

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 soit un montant maximum de 144 484,77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite énoncée ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2022.

Délibération 2021-39 – Subvention rénovation énergétique centre culturel

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard TISSEYRE, adjoint au maire, pour présenter ce point inscrit à l'ordre du jour.

Le Centre culturel occupe une place stratégique au sein de la communauté vigoulétaine de par son histoire et sa position géographique. Il est le théâtre des différentes activités culturelles, sportives et associatives. La réhabilitation de ce lieu, datant des années 1960, n'ayant pas fait l'objet de rénovation antérieure, s'impose au regard de l'évolution des besoins des administrés et des associations d'une part, et de la nécessaire réduction des dépenses énergétiques, d'autre part.

Cette réhabilitation intègre un projet de rénovation énergétique, une extension et une mise aux normes accessibilité PMR. Cette opération vient compléter celle déjà démarrée depuis 2020 visant la rénovation énergétique de ce bâtiment vétuste et énergivore.

Le bâtiment comprend également en rez-de-jardin une crèche intercommunale, aménagée dans le bâtiment en 2007. La mise en place d'un système de géothermie pour le centre culturel doit également pouvoir bénéficier à la crèche dont le système de chauffage est ancien.

Ceci permettra d'atteindre l'objectif de réduction de 60% de la consommation d'énergie de l'ensemble du bâtiment.

La mise aux normes de l'accessibilité PMR de l'ensemble du bâtiment, y compris de la crèche, doit bien entendu être effectuée.

Les actions à mener pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

* Pour le Centre culturel :

- Extension du Centre culturel
- Mise en place d'un système de chauffage géothermie
- Réfection du réseau de distribution chauffage
- Réfection de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures
- Isolation des murs extérieurs
- Remplacement du sol pour assurer une meilleure isolation
- Remplacement de la VMC existante par une ventilation simple flux hygroréglable
- Mise aux normes de l'électricité
- Mise aux normes accessibilité PMR

* Pour la crèche :

- Extension de la géothermie à la crèche
- Isolation des murs
- Réfection des plafonds suspendus
- Travaux électriques induits
- Remplacement des menuiseries par du double vitrage
- Remplacement d'une partie du sol
- Réfection du réseau de distribution chauffage intérieur
- Réfection des réseaux d'eaux usées
- Mise aux normes accessibilité PMR

L'ensemble de ces actions vient en complément de celles déjà prévues lors de la demande de subvention réalisée dans le cadre de la DETR 2021 et justifiant ainsi une nouvelle demande de subvention.

Afin d'estimer le coût global de l'opération, des devis ont été réalisés, le surcoût total de l'opération est estimé à 1 359 294 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

- **SOLLICITE** une aide financière la plus importante possible, notamment auprès du Conseil Régional de l'Occitanie, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de l'ADEME

- **DEMANDE** l'inscription de cette opération dans le cadre de la DETR 2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2021-40 – Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nécessité de procéder à une décision modificative du budget et donne la parole à Monsieur Bertrand GODIN, élu en charge des finances, pour présenter ce point inscrit à l'ordre du jour. La proposition est la suivante :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installer'		452.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		452.00 €
D 2135-2107 : Badges bâtiments communaux	1 052.00 €	
D 2183-2115 : Matériel informatique		600.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 052.00 €	600.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, *à l'unanimité de ses membres présents et représentés,* **APPROUVE** la décision modificative n°3.

Délibération 2021-41 – Adhésion de la commune à l'association « Arbres et Paysages d'Autan »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale Vignaux, adjointe au maire, pour présenter ce point inscrit à l'ordre du jour.

Madame Pascale Vignaux rappelle que l'école de la commune a un projet de plantation d'un verger réalisé par les enfants. A ce titre, l'association Arbres et Paysages d'Autan, serait en mesure d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet pédagogique.

L'association « Arbres et Paysages d'Autan » a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous.

Depuis sa création, l'association travaille selon quatre axes :

- La plantation et l'aménagement paysager,
- La vulgarisation et la sensibilisation de tous les ruraux à leur environnement,
- L'entretien correct des haies existantes,
- L'information.

L'adhésion à cette association permettrait ainsi l'achat de plants adaptés à nos sols et demandant peu d'eau mais aussi de sensibiliser les enfants à l'arbre et à son rôle pour l'environnement.

L'adhésion représente un coût de 100 € pour 3 ans pour la Commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité de ses membres présents et représentés*:

APPROUVE l'adhésion à l'association « Arbres et Paysages d'Autan »

DE PRENDRE EN CHARGE la cotisation de 100 € pour 3 ans d'adhésion

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces afférentes

D'IMPUTER la dépense au budget de l'exercice considéré de la commune

Délibération 2021-42 – Études sur la centralité

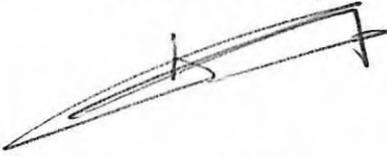
Dans le cadre du projet de revitalisation du cœur du village et de la centralité, s'articulant avec la rénovation et l'extension du Centre culturel, Monsieur le Maire présente la proposition de mission du bureau d'études Papyrus pour l'élaboration d'un avant-projet visant l'aménagement de l'avenue du Souleilla, espace public de cœur de village de Vigoulet-Auzil.

Aussi il présente le devis associé à cette mission pour un montant total de 5 700 €, annexé à la présente délibération.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à *l'unanimité de ses membres présents et représentés*, **APPROUVE** le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Ont signé les membres présents :

Jacques SEGERIC



Xavier DE BOISSEZON



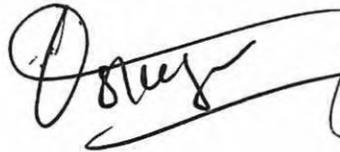
Virginie BOUSQUET



Stéphane RICCI



Pierre ESPAGNO



Gérard BOMSTAIN



Bertrand GODIN



Katy MISTOU



Catherine BAYOT



Christine PARISOT



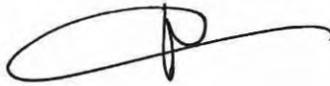
Marie COCHE

Bernard MARET

Pascale VIGNAUX



Richard TISSEYRE



Erika VALETTE-
BERNARD

